



SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE
LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE LA GRANDE AGGLOMERATION TOULOUSAINNE

COMITÉ SYNDICAL DU SMEAT
du 24 septembre 2021
A Toulouse - 11 boulevard des Récollets

1.2.

2^{ème} REVISION DU SCOT :
AVENANT À LA CONVENTION
AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA HAUTE-GARONNE

L'an deux mille vingt-et-un, le 24 septembre à dix heures s'est réuni, sous la présidence de Madame Annette LAIGNEAU, Présidente, le Comité syndical, convoqué en date du dix-sept septembre 2021, en format mixte (présentiel et distanciel) ainsi que le permet la loi du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire, et abaissant le quorum au tiers des membres de l'assemblée.

Délégués présents :

TOULOUSE METROPOLE	
ANDRE Christian ARSAC Olivier BARRAQUÉ-ONNO Véronique BEUILLÉ Michel BOLZAN Jean-Jacques CARLES Joseph DOITTAU Véronique DUHAMEL Thierry FOUCHOU-LAPEYRADE Jean-Pierre	KARMANN Thomas LAIGNEAU Annette MEDINA Robert NOUVEL Honoré RODRIGUES Patrice RUSSO Ida SEBI Jacques URSULE Béatrice ZANATTA Thierry
LE MURETAIN AGGLO	
DESCHAMPS Gilbert MANDEMENT André	SÉVERAC Philippe SUTRA Jean-François
SICOVAL	
SANGAY Dominique	LATTARD Pierre
SAVE AU TOUCH	
ALEGRE Raymond	COUTTENIER Sylviane
COTEAUX BELLEVUE	
SOURZAC Jean-Gervais	LAY Sophie

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

ANDRE Gérard, représenté par M. RODRIGUES
CASTERA Didier, représenté par M. MEDINA
FERRER Isabelle, représentée par M. BOLZAN
FOUCHIER Dominique, représenté par M. KARMANN
MARTY Souhayla, représentée par Mme LAIGNEAU
MOUDENC Jean-Luc, représenté par Mme LAIGNEAU
OBERTI Jacques, représenté par Mme SANGAY
SUSIGAN Alain, représenté par Mme URSULE
TRAVAL-MICHELET Karine, représentée par M. RODRIGUES

Délégués titulaires excusés

ALENÇON Alain
BERGIA Jean-Marc
BEZERRA Gil
CARDEILHAC-PUGENS
Etienne
CARLIER David-Olivier
CHOLLET François
COGNARD Gaëtan
COLL Jean-Louis
DELPECH Patrick
DELSOL Alain

ESPIC Bruno
ESQUERRE Diane
FERNANDEZ Marc
FOURCASSIER Thierry
GASC Jean-Pierre
GRIMAUD Robert
GUYOT Philippe
JOP Serge
LAGARDE Dominique
MOGICATO Bruno
PERE Marc

PLANTADE Philippe
PORTARRIEU Jean-François
ROUGÉ Michel
SEGERIC Jacques
SERP Bertrand
SIMON Michel
SUAUD Thierry
TERRAIL-NOVES Vincent
TOPPAN Alain
TOUZET Sophie
VAILLANT Romain

Délégués suppléants excusés

ARDERIU François
BAUDEAU Fabrice
CARRAL Alain

ESPIC Xavier
LALANNE Marjorie
MILHAU Claude

NORMAND Xavier
ROUSSEL Jean-François
TRONCO Jean-Luc

Nombre de délégués	En exercice : 66	Présents : 28	Votants : 37
	Abstention : 1	Contre : 0	Pour : 36

Les travaux engagés, depuis janvier 2018, en vue de la 2^{ème} révision du SCoT ont fait apparaître la nécessité d'une approche renouvelée du volet agricole du SCoT, tant en raison d'une perception croissante (au niveau national comme au niveau local) de l'enjeu des interrelations entre espaces agricoles et développements urbains, d'une part, que de la mutation significatives des modes de vie et des modes d'exploitation au sein des espaces agricoles (qui occupent plus de 40% de la surface de la Grande agglomération toulousaine), d'autre part.

C'est la raison pour laquelle le SMEAT souhaitant qu'une concertation spécifique avec le monde agricole soit organisée dès la phase d'élaboration du diagnostic du SCoT, a confié, à la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne, par délibération du 15 janvier 2020, une mission d'étude et d'animation visant à apporter :

1/ des compléments d'informations et de données permettant d'enrichir l'état initial de l'environnement, en matière de :

- * connaissance plus précise du profil de l'agriculture sur le territoire ;
- * renouvellement des exploitations : dynamique « départ – installation » ;
- * approche de l'économie agricole : poids du secteur agricole dans l'économie du territoire ;

2/ Une analyse spatiale des enjeux agricoles sur les secteurs sous pression urbaine (secteurs à repérer sur la base d'une analyse multicritères) ;

3/ Une analyse prospective, et une identification des besoins de l'agriculture s'appuyant, notamment, sur des ateliers de travail réunissant des partenaires représentant l'ensemble du monde agricole (production, transformation et commercialisation, accompagnement).

La réalisation de ces missions, qui devait se dérouler sur la durée de l'année 2020, pour un montant de 23 010 € TTC, a fait l'objet d'une convention entre le SMEAT et la Chambre d'agriculture, signée le 13 février 2020.

Toutefois, en raison de la crise sanitaire, le calendrier initial de ces travaux a été très fortement perturbé, tout particulièrement en ce qui concerne la mission 3/, et certaines de leurs modalités ont, de ce fait été ajustées, d'un commun accord, mais sans impact sur le montant global de la prestation.

Afin de garantir la bonne fin de celle-ci (les documents produits au titre de chacune des missions ayant été remis au SMEAT¹) il y a lieu de prendre acte de ces ajustements au moyen d'un avenant à la convention initiale, dont projet ci-joint.

¹ Ces travaux sont disponibles sur la time-lime réservée aux membres du Bureau et aux élus participant aux travaux de la 2^{ème} révision du SCoT. Ils seront, également, mis en ligne, prochainement, sur le site du SMEAT, au titre de la concertation.

**Le Comité syndical
entendu l'exposé de Madame la Présidente
délibère et décide**

Article 1^{er}

D'approuver l'avenant n° 1 à la convention, signée le 13 février 2020 avec la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne, ci-joint ;

Article 2

D'autoriser Madame la Présidente à signer cet avenant n°1.

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 21 octobre 2021.

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

**Ainsi fait et délibéré, les jour
Mois et an que dessus**

Pour extrait conforme

La Présidente

Signé

Annette LAIGNEAU



F1A – DIAGNOSTIC AGRICOLE ET PRÉCONISATIONS

**PROPOSITION D'ETUDE AGRICOLE
DANS LE CADRE DE LA
DEUXIEME REVISION DU SCOT DE LA GRANDE
AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

Maître d'ouvrage : **SMEAT**

Maître d'œuvre : **Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne**

AVENANT 1



1. Objet de l'avenant

La proposition d'étude agricole dans le cadre de la deuxième révision du SCoT de la Grande Agglomération Toulousaine, pour le compte du SMEAT, a été acceptée en date du 13 février 2020.

Le délai de réalisation de l'étude était de 10 mois, soit du 13 février au 13 décembre 2020. Le contexte sanitaire lié à la COVID 19 a perturbé l'organisation initiale de la mission et la durée des travaux :

- l'atelier de travail avec les agriculteurs et les partenaires, programmé le 18 mars 2020, a été annulé sans visibilité à court terme des possibilités de reprogrammation.
- les périodes de confinement ont également perturbé l'organisation des agendas de travail.

L'atelier de travail a été reprogrammé en mai 2021 et nécessite une nouvelle organisation en raison des mesures sanitaires toujours en vigueur : organisation de 2 ateliers en visio-conférence afin d'assurer des échanges constructifs : l'un avec les agriculteurs, l'autre avec les partenaires.

Le calendrier de réalisation des phases de mission a évolué comme suit :

- La phase 2 de l'étude, « Analyse spatiale des enjeux agricoles sur les secteurs sous pression urbaine », a été finalisée en mars 2021.
- La phase 3 : Afin d'assurer des échanges constructifs lors des ateliers en distanciel, un premier groupe est programmé le 6 mai (après-midi) et un deuxième groupe le 28 mai (matin). L'animation est assurée par les techniciens de la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne, avec la participation de l'AUAT.

La réunion de restitution aux élus des résultats des analyses spatiales n'ayant pas pu se tenir avant l'engagement de la phase d'analyse prospective, cette présentation sera couplée avec la restitution des résultats de l'analyse prospective. Pour conforter les liens avec les élus du SMEAT, échanger et partager le contenu des résultats de l'étude, les élus de la Chambre d'agriculture se proposent de participer à cette restitution.

Nous précisons que la Chambre d'agriculture intègre dans son organisation l'allongement de la durée de la mission engendré par l'évolution du calendrier et la réorganisation les phases d'étude.

2. Contenu de l'avenant

L'avenant au contrat initial porte sur :

- l'organisation des ateliers de travail avec les professionnels et les partenaires agricoles,
- les délais de réalisation,
- la tenue des réunions.

Les paragraphes suivants de la commande initiale sont modifiés et/ou complétés :

3.3 - Analyse prospective, et identification des besoins de l'agriculture

Complément apporté à l'alinéa ci-dessous :

Ateliers de travail avec les professionnels et les partenaires agricoles :

Compte tenu des mesures sanitaires en vigueur en mai 2021, les ateliers de travail avec les agriculteurs et les partenaires agricoles auront lieu en visio-conférences, et non en présentiel comme prévu au contrat initial, et seront organisés au cours de 2 demi-journées :

- le 6 mai après-midi : atelier avec les partenaires agricoles,
- le 28 mai matin : atelier avec les agriculteurs.

4.1 - Délais

Ajustement du délai de l'étude :

Le délai de réalisation de l'étude est de 18 mois à compter de la notification de la mission : de février 2020 à juillet 2021.

4.2 – Réunions

Modification et complément à l'alinéa « réunion de présentation aux élus » :

Réunion de présentation aux élus :

- 1 réunion de présentation des résultats des analyses spatiales et des résultats de l'analyse prospective.
Pour conforter les liens avec les élus du SMEAT, échanger et partager le contenu des résultats de l'étude, les élus de la Chambre d'agriculture participeront à cette réunion de restitution.

A Le

<p>Pour le SMEAT, la présidente Annette LAIGNEAU <i>Signature et cachet</i></p>	<p>Pour la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne, le Directeur <i>Signature et cachet</i></p>
--	--

AVENANT 1 – Avril 2021

Proposition d'étude agricole dans le cadre de la deuxième révision du SCoT de la Grande Agglomération Toulousaine

Synthèse du contenu des trois parties de l'étude

Phases	Contenu	Documents	Réunions	Temporalité
1 - Compléments aux travaux de diagnostics	Connaissance plus précise du profil de l'agriculture sur le territoire Renouvellement des exploitations Approche de l'économie agricole sur le territoire Pour chaque thème : - Recueil des données (internes et externes) - Analyses et commentaires - Rédaction d'une note illustrée	Notes Illustrations et cartographies	1 réunion technique	2,5 mois <i>De décembre 2019 à février 2020</i>
2 - Analyse spatiale des enjeux agricoles sur les secteurs de franges urbaines	- Identification des secteurs de franges à analyser (SMEAT AUAT) - Proposition de critères à retenir pour analyses spatiales à soumettre pour validation au SMEAT - Recherche, collecte des données (internes et externes) - Saisie des données et traitement SIG - Vérification cohérence résultats des analyses - Approche prospective sur la mutation des secteurs sous pression urbaine - Rédaction note d'analyse - Réalisation d'un diaporama de présentation aux élus - Restitution des résultats au bureau du SMEAT	Cartographies Document d'analyse : rapport écrit Document de synthèse	1 réunion technique	11 mois <i>de février 2020 à mars 2021</i>
3 - Analyse prospective, et identification des besoins de l'agriculture	- Analyse des études de prospective agricole et synthèses - Identification des agriculteurs référents et partenaires - Préparation contenu et organisation ateliers - Animation des ateliers - Synthèses ateliers sous forme de fiches par thématique : résumé contenu de l'atelier, synthèse, enjeux - Préconisations - Rédaction note / rapport - Réalisation d'un diaporama de présentation aux élus - Restitution des résultats au Bureau élargi du SMEAT, en présence des élus du Bureau de la Chambre d'agriculture	Synthèse de l'étude prospective Document d'animation ateliers Rédaction fiches de synthèse Diaporama de présentation pour la réunion « élus »	2 ateliers d'échanges 1 réunion technique 1 réunion « élus »	15 mois <i>De février 2020 à juillet 2021</i>

AVENANT 1 – Avril 2021

Proposition d'étude agricole dans le cadre de la deuxième révision du SCoT de la Grande Agglomération Toulousaine



Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne

Mme Jacqueline BESSETTES

Responsable du service Urbanisme - Foncier

jacqueline.besettes@haute-garonne.chambagri.fr

05 61 10 42 69 / 06 86 88 82 03



SMEAT

M. Jacques ENGRAND

Directeur

jacques.engrand@scot-toulouse.org

05 34 42 42 81